

Chirurgie des cancers - Généralités

La chirurgie à visée curative employée seule s'adresse généralement aux formes localisées de cancers, découverts à un stade précoce. Selon le stade de la maladie, elle peut être associée à d'autres modalités thérapeutiques, comme la radiothérapie ou la chimiothérapie.

Des [critères d'agrément spécifiques à la chirurgie](#) ont été définis dans le cadre de l'autorisation des établissements de santé en cancérologie, complétés par des [seuils d'activité minimale](#) pour la chirurgie sénologique, gynécologique, digestive, ORL et maxillo-faciale, thoracique, et urologique. Ce dispositif vise à assurer à tous les patients une prise en charge de qualité.

> [Annuaire Paca et Corse des établissements autorisés](#)

La chirurgie peut aussi être proposée dans d'autres contextes cliniques. En résumé, les différents aspects de la chirurgie du cancer sont présentés ci-dessous.

Chirurgie	Définition
Diagnostique	Prélèvement de tout ou partie de la tumeur permettant de poser ou confirmer le diagnostic de cancer par un examen anatomopathologique et d'en évaluer le potentiel évolutif
Prophylactique	Intervention sur des lésions bénignes dont le potentiel d'évolution vers des lésions malignes est certain
A visée curative	Exérèse de l'organe ou d'une partie de l'organe qui contient la tumeur et vérification de l'absence d'extension tumorale en bordure de la tumeur (marges de sécurité) Une exérèse ganglionnaire y est souvent associée : ablation des ganglions lymphatiques qui drainent le territoire de la tumeur et dont l'examen histologique permet de déterminer l'extension régionale éventuelle de la tumeur
Des métastases	Exérèse de métastases (hépatiques, pulmonaires,...) pouvant permettre une plus grande efficacité de la chimiothérapie dans un second temps, ou encore la diminution de symptômes compressifs, ou autres Ses indications restent limitées à certains cas de cancers
De réduction tumorale	Réduction du volume tumoral en vue de favoriser l'action secondaire de la radiothérapie ou de la chimiothérapie, en l'absence de possibilité d'ablation totale de la tumeur Ses indications restent limitées à certains cas de cancers
Réparatrice et reconstructrice	Intervention visant à restituer le fonctionnement d'un organe ou une fonction physiologique, rétablir l'aspect physique, ou atténuer les effets secondaires d'autres traitements
Palliative	Intervention visant par exemple à préserver une fonction vitale affectée par le cancer, consolider un os fragilisé pour éviter une fracture, soulager des douleurs (notamment osseuses) ou agir sur une compression liée à l'extension d'une tumeur

Dernière mise à jour le 09 janvier 2017